

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept Janvier, le Conseil Municipal de MONTLIVAUT, dûment convoqué, s'est réuni, à vingt heures, en session ordinaire, Salle Périscolaire n°3, compte tenu des règles de distanciation physiques et non ouverte au public, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Janvier 2022

Nombre de conseillers : **En exercice : 15**

Présents : 13

Votants : 15

Présents : MM. Gérard CHAUVEAU, Pascal MAUNY, Fabienne GENDRIER, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPILLARD, Dominique NEAU, Philippe PLESSIS, David LERIBLE, Sophie KREZEL, Gaëlle MOUGEL, Magali MANSO, Stéphanie CHAUVEAU, Julia NIVARD,

Excusés : Mme Anne-Line STEPIEN, Mr. Yannick CABOURG.

Pouvoirs : Anne-Line STEPIEN à Gaëlle MOUGEL.

Yannick CABOURG à Pascal MAUNY

Madame Fabienne GENDRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2021.

Finances –budget 2021

Budget 2021 : virement de crédits et décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Maire, dans le cadre de l'exécution budgétaire, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans la section de fonctionnement entre chapitres et articles du budget principal par virement entre chapitre et répartition entre les articles.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve la décision modificative et les virements de crédits présentés.

Budget 2022 : Autorisation d'engagement, de liquidation de mandatement des dépenses

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit : 29451€.

Candélabres en stock

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'offre d'achat, concernant les huit candélabres déposés suite au renouvellement de l'éclairage public.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du lot de candélabre à 1000€ et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Informatique de la mairie

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service conclu avec la Société SEGILOG le 1^{er} février 2019 pour une durée de trois ans arrive à échéance.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, accepte à l'unanimité de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service pour une durée de trois ans.

Séjour Classe de neige - Participation communale

Monsieur le Maire rappelle que pour favoriser le départ des enfants en classe de neige, le conseil municipal, par délibération du 28 Novembre 2017, a fixé la participation communale à 50 % du coût du séjour à laquelle s'ajoutent des frais annexes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le séjour de la classe de neige aura lieu du 16 au 23 mars 2022 à Sollières-Sardières, la participation des familles sera de 205,00 € par enfant et que celles-ci souhaitent un étalement du paiement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande formulée par les familles et précise que le mode de recouvrement s'établira à compter du mois de mars 2022 en trois fois 69 euros en mars, 68.00 euros en avril et 68.00 euros en mai).

Vidéoprotection

Avenant au contrat de maintenance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la négociation la Société BIMP concernant la maintenance de la vidéoprotection de la commune, un nouvel avenant au contrat est soumis à leur approbation. Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve l'avenant.

Participation financières au bulletin

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que les entreprises (locales ou nationales) peuvent participer financièrement à l'édition de l'agenda communal et du bulletin municipal.

En échange de cette participation, elles bénéficient d'un encart publicitaire dans l'une des deux publications.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, laisse la participation à l'édition de l'agenda communal et du bulletin municipal au bon vouloir de l'annonceur.

AFFAIRES DIVERSES

Tour du Loir et Cher

Les organisateurs demandent la liste des signaleurs présents pour le passage de la course, le mercredi 13 avril 2022.

Médecin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'installation prochaine dans la commune d'un médecin généraliste.

Mutuelle et complémentaire

En prévision de la réforme, Monsieur le Maire a ouvert le débat concernant la protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

Le Maire,
G. CHAUVEAU